

# Le jeûne du mois de Ramadan :

## Introduction

Louange à Dieu. Nous Lui demandons aide et pardon, et L'implorons de nous préserver du mal de nos âmes et des méfaits de nos actes. Celui qu'Allah guide dans la bonne voie, nul ne peut l'égarer, et celui qu'Il égare, nul ne peut le guider. Nous attestons qu'il n'y a nulle divinité digne d'être adorée si ce n'est Allah, et nous attestons que Mouhamad (psl) est Son serviteur et envoyé. Que Dieu accorde Son salut et couvre de Sa bénédiction celui qu'Il a envoyé en miséricorde pour l'humanité toute entière. Il l'a envoyé pour transmettre le Livre explicite et la religion droite, afin de sortir l'humanité des ténèbres à la lumière par la grâce de Son Seigneur, car Il est le plus Miséricordieux des miséricordieux.

Chers frères et sœurs en Dieu, comme vous le savez nous nous acheminons tranquillement vers le mois béni de Ramadan qui s'annonce à l'horizon. Nous pensons que tous les musulmans du monde entier attendent avec joie la venue de ce mois rempli de miséricorde et de pardon.

Cette année, nous avons décidé d'anticiper un peu sur ce mois, car nous estimons que les musulmans doivent le préparer avec beaucoup de sérénité. Attendre que le Ramadan arrive pour parler des piliers du jeûne, de ses interdits, de ce qui l'annule ou de ce qui le rend valide, est certes une bonne chose, mais le faire avant est plutôt mieux. Nous devons prendre toutes nos dispositions avant le mois de Ramadan pour être fin prêt dès le premier jour. Ainsi, s'il plaît à Dieu, la plupart de nos prochains rappels porteront sur ce mois béni, à la lumière du Coran et de la sounna du prophète (psl). En Dieu nous demandons assistance.

Le terme « sawm » (jeûne) est le nom d'action du verbe samâ (jeûner). Il signifie s'abstenir d'une chose ou l'abandonner. Ainsi, le silence est un sawm, du fait qu'il implique l'abstention de parler. Quant à sa signification religieuse, c'est l'abstention totale d'aliments, de boisson et de relation sexuelle, de l'apparition de l'aube jusqu'à son coucher du soleil, à condition de l'accomplir en toute conscience et en ayant formulé l'intention d'en faire une adoration.

La prescription du jeûne de Ramadan est instaurée par le Coran et la Sounna du prophète (psl).

Allah dit : « **Ô les croyants ! On vous a prescrit as-Siyâm (le jeûne) comme on l'a prescrit à ceux d'avant vous, ainsi atteindrez-vous la piété** » (S Baqara, V 183).

Il dit également : « **Ces jours sont le mois de Ramadan au cours duquel le Coran a été descendu comme guide pour les gens, et preuves claires de la bonne direction et du discernement. Donc, quiconque parmi vous est présent en ce mois, qu'il jeûne !** » (S Baqara, V 185)

Il s'agit donc là d'un ordre émanant du Seigneur de l'univers.

Ces deux versets constituent une preuve claire que le jeûne du mois de Ramadan est obligatoire.

Le prophète (psl) l'a également confirmé dans sa Sounna, à travers des hadiths authentiques dont en voici quelques uns :

Le premier est un hadith rapporté par Oumar, communément appelé « le hadith de Djibril ». Oumar Ibn Khattab raconte : « Alors que nous étions assis chez le Prophète (psl), un homme

nous apparut. Ses vêtements étaient d'une blancheur remarquable et ses cheveux très noirs. Rien dans sa tenue ne laissait voir des traces de voyage et personne ne le connaissait. Il s'assit face au Prophète (psl), genoux contre genoux, posa les paumes de ses mains sur ses cuisses et dit « Ô Mouhamad, qu'est-ce que l'Islam ? » Et le Prophète (psl) répondit : « C'est que tu témoignes qu'il n'y a pas d'autre divinité qu'Allah, et que Mouhamad est Son prophète, que tu accomplisses les prières, que tu fasses l'aumône, que tu jeûne le mois de Ramadan et que tu fasses le pèlerinage au Sanctuaire d'Allah si tu en as les moyens ». L'homme répondit : « Tu as dit vrai ».

Nous nous étonnâmes alors de cet homme qui posait des questions au Prophète (psl). Il demanda ensuite « Qu'est-ce que la Foi (Îmâne) ? »

Le Prophète (psl) répondit : « Que tu crois en Allah, en Ses Anges, en Ses Livres, en Ses Messagers, dans le jour du Jugement dernier et dans le Destin, bon ou mauvais ».

Il demanda ensuite : « Qu'est-ce que la Bienfaisance (Ihsâne) ? »

Le Prophète (psl) répondit : « Que tu adores Allah comme si tu Le voyais, car même si tu ne Le vois pas, Lui te voit ». Il s'informa : « C'est quand la venue de l'Heure ? »

Et le Prophète (psl) de répondre : « Celui qui est interrogé n'en sait pas plus que celui qui interroge ».

Il lui dit alors : « Dis-moi quels sont ses Signes ? » Le Prophète (psl) répondit : « C'est lorsqu'une esclave donne naissance à sa propre maîtresse, lorsqu'on voit les va-nu-pieds, les dénudés, les parasites et les bergers rivaliser en grandeur dans de grands édifices ».

Après ces paroles, l'étranger partit. Après un moment, le Prophète (psl) dit : « O Omar !

L'avez-vous reconnu ? » Nous répondîmes : « Allah et Son Prophète savent mieux que nous ».

Alors le Prophète (psl) dit : « C'est Jibrîl : il est venu vous enseigner votre religion » (Boukhari)

Selon Abdoullah Ibn Oumar, Le prophète (psl) a dit : « L'Islam est fondé sur cinq piliers : Témoigner qu'il n'y a point de divinité à part Allah et que Mouhamad est Son Messager, accomplir la prière rituelle, s'acquitter de l'aumône légale, jeûner le mois de Ramadan et effectuer le pèlerinage » (Mousslim)

Ces deux hadiths constituent également une preuve que le jeûne du mois de Ramadan est un pilier de l'Islam. Jeûner le mois de Ramadan est donc une obligation qui fait partie des évidences religieuses. Celui qui nie cela est tenu pour mécréant, tel est l'avis unanime des savants.

A suivre . . .

**Paix sur vous**